

## Le diocèse d'Arras a un problème avec l'Ecriture Sainte

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Immigration](#)

Date : 4 janvier 2009



Sur le site du diocèse d'Arras (dont l'évêque est **Mgr Jaeger**), on trouve un texte intitulé "[L'Exode est-il](#)

[d'extrême-droite - La place de l'immigré est toujours d'actualité](#)", publié par l'abbé [Emile Hennart](#) (*photo*)

responsable de la communication du diocèse (il avait publié [une lettre ouverte au Pape](#) suite à la publication

du motu proprio *Summorum Pontificum*). Censé élever le débat sur l'identité nationale et sur l'immigration, il cite de brefs passages de l'Ancien Testament. A la suite de ces citations, on trouve sans transition le communiqué des évêques suisses sur la votation contre les minarets.

Force est de constater que tout ceci n'est pas très intelligent (passons sur l'utilisation diabolisante de l'expression "*extrême-droite*" qui ne grandit pas son auteur):

- **La succession des citations et du communiqué laisse entendre que les immigrés sont assimilés aux musulmans** (et vice versa) alors qu'il y a des musulmans qui ne sont plus des immigrés depuis bien longtemps (les harkis notamment) et des immigrés qui ne sont pas

musulmans (et aussi des immigrés musulmans qui ne veulent plus être musulmans et qui n'osent pas se convertir par peur de leur propre communauté et qui ne sont pas aidés par les chrétiens, mais c'est un autre sujet...)

- **La traduction proposée par la Bible Crampon parle d'étranger alors que les textes cités sur le site du diocèse parlent systématiquement d'émigré.** La nuance est pourtant de taille. Les Juifs étaient des étrangers en captivité au pays d'Egypte et Dieu leur a donné un autre pays. Ils sont tous partis. L'immigré cherche (normalement) à s'intégrer. Si l'abbé Hennart compare nos immigrés au peuple juif, alors il considère que les immigrés résidant en France vont repartir tôt ou tard.

- **Au petit jeu des citations découpées, l'auteur des découpages va vite être piégé.** Que pense-t-il par exemple du *Deutéronome* 22, 20-21 :

- "Mais si ce fait est vrai et que la jeune femme ne soit pas trouvée vierge, on fera sortir la jeune femme à l'entrée de la maison de son père, **et elle sera lapidée par les gens de sa ville, jusqu'à ce qu'elle meure**".

Ou Deutéronome 25, 1-2 :

- "Quand il s'élèvera une contestation entre des hommes, et qu'ils se seront présentés au jugement, qu'on les aura jugés, qu'on aura absous l'innocent et condamné le coupable, si le coupable a mérité d'être battu, **le juge le fera étendre par terre et battre en sa présence d'un nombre de coups proportionné à sa faute.** "

Et de celle-ci, tirée du Nouveau Testament, en l'occurrence la lettre de St Paul aux Romains 3, versets 20 et 27, à propos de la validité de la Loi de l'Ancien Testament après la venue de Notre-Seigneur Jésus-Christ :

- "**nul homme ne sera justifié devant lui par les œuvres de la Loi, car une loi ne fait que donner la connaissance du péché. [...] Où est donc la jactance? Elle est exclue. Par quelle loi ? Par la loi des œuvres ? Non, par la loi de la foi.**"

On peut joindre Emile Hennart [ici](#) pour lui donner quelques renseignements sur la façon de lire la Sainte Ecriture.